

Conditions Générales de Location de véhicule de tourisme.

Ce véhicule est assuré en TOUS RISQUE, avec une franchise de 760 € auprès de l'assurance A.X.A.

Je m'engage :

- à utiliser ce véhicule sous mon entière responsabilité et à supporter personnellement les conséquences des sinistres occasionnés à des tiers qui ne seraient pas couverts par la police d'assurance de la société GARAGE DES ALPES LOCALOISIR (ex: permis irrégulier – conduite en état d'ivresse – vol d'accessoires).
- à rembourser à la société GARAGE DES ALPES LOCALOISIR toutes les pénalités encourues du fait de l'utilisation de ce véhicule, y compris celles dont elle aurait à régler le montant, notamment en sa qualité de propriétaire.
- à prendre, vis-à-vis des tiers, les mesures nécessaires et/ou conservatoires pour préserver les droits de la société GARAGE DES ALPES LOCALOISIR,
- à veiller au parfait état d'entretien du véhicule prêté et à le restituer à la date fixée par la société GARAGE DES ALPES LOCALOISIR,
- à ne confier la conduite de ce véhicule à aucune personne qui ne serait pas mandatée par la société GARAGE DES ALPES LOCALOISIR.
- à le restituer au Garage des Alpes 296 Grande Rue 01220 DIVONNE LES BAINS

Avant toute location une fiche d'état du véhicule vous sera remise, (formulaire signé par les deux parties)

- Tous dégâts (carrosserie ou habitacle) seront à votre charge et évalués pour un maximum de 760€ somme qui déclenchera l'assurance.
- Afin de préserver les intérêts et du client et de la société GARAGE DES ALPES LOCALOISIR (en cas d'erreur de remplissage par exemple), le ticket de carburant vous sera demandé au retour (en cas d'erreur de remplissage par exemple)
- En cas d'erreur de carburant seule une procédure d'expertise (au frais du client) sera exigée afin de diagnostiquer d'éventuels dégâts au moteur ou autre.
- Un forfait fixe de 20€ vous sera demandé, le carburant manquant vous sera facturé en sus.

ATTENTION :

Ce contrat doit accompagner le véhicule pendant toute la durée du prêt, afin d'être présenté à toute réquisition des services de Police ou de Gendarmerie.